

Extrait

COMMUNE DE TUNTANGE
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 1^{er} août 2014;

Publication et convocation des conseillers: 25 juillet 2014

*Présents: Eicher-Karier Christiane, bourgmestre,
Baus Jean-Paul et Ludwig Patrick, échevins,
Nicolay Xavier, Groben Gilles, Espen Pierre, Losch Gilles, Ruef-Vogt Liselotte,
Vosman Joske, conseillers;*

Absent (excusé): - / -

Point de l'ordre du jour no 7
Charte communale dans le cadre du pacte climat

Le Conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13.12.1988;

Vu la loi du 13 septembre 2012 portant création d'un pacte climat avec les communes ;

Revu la délibération du conseil communal du 15 mars 2013 portant approbation du contrat pacte climat, signé le 17.01.2013 entre le Ministre de l'Environnement, le groupement d'intérêt économique My Energy et la commune de Tuntange.

Considérant que la commune de Tuntange s'est engagée par la signature du pacte climat de mettre en œuvre différentes mesures prévues dans le catalogue de la certification «European Energy Award®» ;

Sur proposition de « l'équipe climat » et du collègue échevinal ;

décide à la majorité des voix (8 voix pour / 1 abstention)

d'approuver la charte communale des communes de Boevange-sur-Attert et de Tuntange dans le cadre du pacte climat, annexée à la présente.

Transmise à l'autorité supérieure à titre d'information.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.



Pour expédition conforme,
Tuntange, le 5 août 2014,
le bourgmestre,

le secrétaire,

